Changements Significatifs à l'UBS

Défis et Conséquences pour l'UBS

Chers membres,

Nous vous informons aujourd'hui des changements significatifs à venir concernant l'UBS et ses services.

Comme vous le savez, l'UBS est confrontée à un défi majeur : la perte de la reconnaissance comme fédération sportive par l'ADEPS et de sa subvention d'un montant de 66.000,00 €. Perte due à un critère du décret qui n'est plus respecté par l'UBS, à savoir le nombre minimum de membres qui doit être supérieur à 1000. Seuil que nous n'atteignons plus.

Cette situation nous oblige à prendre des décisions difficiles. Les premières mesures concernent d'importantes économies à réaliser. Nous n'avons pas d'autres choix que de procéder au licenciement de notre unique employé et de limiter certains services. D'autre part, nous devons aussi augmenter nos recettes.

Nous ne pouvions donc pas échapper à une révision du tarif de nos cotisations. Au passage, notre politique tarifaire, qui n'avait pas été revue en profondeur depuis 2015, a fait l'objet d'une réflexion et d'adaptations bien nécessaires.

Nouvelle Politique Tarifaire (Dès 2026)

Jusqu'à présent, l'évolution du tarif de nos cotisations s'est faite de manière un peu "empirique". D'une part, nos tarifs n'étaient pas liés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. De ce fait, les montants de nos cotisations n'ont même pas suivi l'inflation. D'autre part, il n'y avait pas de liens logiques entre les différentes catégories de prix.

Pour y remédier, nous avons élaboré une nouvelle politique basée sur quatre axes principaux, visant à la fois à sécuriser un minimum de rentrées financières à la fédération et à offrir des tarifs plus justes et plus cohérents à certaines catégories de membres, les jeunes et les familles plus particulièrement.

L'affiliation et l'assurance : une offre groupée pour la sécurité de tous

À partir de l'année prochaine, le coût de l'affiliation et de l'assurance seront regroupés en un seul montant global. Cette approche, déjà adoptée par la majorité des

fédérations sportives, nous permet de simplifier la gestion administrative, de garantir une couverture d'assurance uniforme et de qualité pour l'ensemble de nos membres.

Nous avons toujours estimé que la sécurité est primordiale en spéléologie. En liant l'affiliation et l'assurance, nous nous assurons que chaque membre pratiquant bénéficie d'une protection adéquate, notamment en responsabilité civile, ce qui est crucial pour la couverture de l'ensemble de la communauté.

Pour information, une petite vingtaine de personnes seulement demandait une dérogation justifiant d'une assurance similaire auprès d'un autre organisme.

Des tarifs avec des réductions ciblées :

La cotisation de base reste celle de l'affilié de plus de 26 ans. Sur cette base, nous avons mis en place un système de réductions plus clair et plus incitatif, notamment pour les jeunes et les familles.

Réduction liée à l'âge :

- pour encourager la nouvelle génération à nous rejoindre, nous fournissons un effort important pour les jeunes en portant la réduction des affiliés de moins de 26 ans à 30 % (cette réduction était de 16 % en 2024 et de 24 % en 2025),
- de plus, nous réinstaurons une catégorie spéciale avec une réduction de 50 % pour les moins de 15 ans.

Réduction "Même toit" : pour les familles, nous proposons des réductions significatives.

- le second membre d'un foyer bénéficiera d'une réduction de 30 % (+26 ans) contre 17 % cette année,
- si ce second membre est âgé de – 26 ans, la réduction sera de 40 % au lieu de 32 % actuellement,
- La réduction ira jusque 60 % pour les jeunes de – 15 ans.

Non-pratiquant :

- une nouvelle catégorie est créée pour les sympathisants qui souhaitent soutenir et être associé à la fédération sans pratiquer. Ils bénéficieront d'une réduction de 50 % sur leur cotisation, et bien sûr ne paieront pas l'assurance. Le second membre d'un foyer bénéficiera d'une réduction de 30 %
- Anciennement, cette catégorie « non-pratiquant » était dispensée de l'assurance mais payait sa cotisation plein-pot.

Club :

- La cotisation d'un club augmente de 75 € à 90 €.

Tableau récapitulatif des tarifs des cotisations (assurance comprise)

Catégorie d'affilié	2024	2025	2026
Affilié + 26 ans	60 €	67 €	**93 €**
Affilié - 26 ans	52 €	57 €	**67 €**
Affilié - 15 ans	52 €	57 €	**47 €**
Affilié "Même toit" + 26 ans	53 €	60 €	**74 €**
Affilié "Même toit" - 26 ans	40 €	47 €	**48 €**
Affilié "Même toit" - 15 ans	40 €	47 €	**27 €**
Affilié « Non-pratiquant »	40 €	42 €	**33 €**
Affilié « Non-pratiquant » « Même toit »	33 €	35 €	**23 €**
Cotisation club	75 €	75 €	**90 €**

- **Les membres étrangers dès le moment où ils vivent en dehors de la Belgique doivent ajouter 10€ à leur cotisation !**

Nous constatons que malgré cette augmentation, le coût de notre affiliation avec assurance incluse reste l'une des plus basses du marché, surtout comparées à d'autres fédérations comme la FFS ou le CAB.

Pour 2026, le tarif UBS "normal" (+26 ans) s'élève à 93,00 € (affiliation + assurances).

A la FFS, la licence pratiquant individuel est de 112,00 € (RC incluse) à laquelle il faut ajouter le montant de l'assurance « dommage corporel » qui varie de 34,00 à 65,00 € selon les options retenues. Soit, une affiliation entre 146,00 € et 177,00 €.

Au Club Alpin Belge, la cotisation (assurance comprise) est de 110,00 €

Nous sommes conscients que ces augmentations représentent un effort financier important, mais elles sont essentielles pour garantir l'avenir de notre fédération et la qualité des services que l'UBS offre.

Service de l'UBS aux membres :

Pour rappel, en s'affiliant à un club de l'Union Belge de Spéléologie, tout spéléologue accède à différents services et avantages conçus pour enrichir sa pratique de la spéléologie et d'autres activités associées.

1. **<u>Assurances</u>**

L’assurance complète (RC et dommages corporels) souscrite par l’UBS couvre un éventail impressionnant d'activités. Cette assurance s'applique à la spéléologie en milieu naturel ou artificiel, à l'ouverture de cavités (y compris l'usage d'explosifs autorisés), à la gestion de massifs rocheux, à l'alpinisme, à l'escalade, au canyoning, à la plongée souterraine, le packraft, la slack-line. Elle couvre également des activités annexes comme le ski, la randonnée, si elles sont pratiquées dans le cadre d'un club de l'UBS. De plus, les aides-bénévoles et les invités (en Belgique) peuvent aussi être couverts.

La Maison de la Spéléo vous renseigne sur les assurances et assure le suivi des éventuels dossiers de sinistres.

2. Ressources et informations

Chaque affilié bénéficie d'un accès illimité au centre de documentation de la Maison de la Spéléo, de la bibliothèque de l’UBS et de Spéléo-J. Il peut y consulter une collection impressionnante d’ouvrages spécialisés, de revues, de cartes et de topos ainsi que de nombreuses archives.

Tout affilié peut faire appel gratuitement à la bibliothécaire documentaliste de la Maison de la Spéléo et la solliciter pour des conseils avisés ou demander des recherches documentaires spécifiques (tout n’est pas accessible sur le net) !).

Régulièrement, le centre de documentation propose gratuitement ou à prix très modeste des livres ou revues issus des doubles de ses collections.

Tenue d’un agenda en ligne reprenant tous les événements spéléos qui nous sont transmis.

3. Publications

Chaque affilié, à l’exception de la catégorie « même toit » reçoit la revue spéléologique de l'UBS, « Regards ».

Lors de parutions exceptionnelles, chacun peut aussi bénéficier gratuitement ou à prix réduit d’ouvrages spéléologiques (monographie, etc.).

Une newsletter (dernières actualités) est envoyée mensuellement à tous les affiliés qui le souhaitent.

4. Matériel

Les affiliés à l’UBS ont accès à la centrale d’achat Spéléroc du partenaire Spéléo-J, et bénéficient de ses prix attractifs et ainsi que des conseils de ses spéléos expérimentés.

Lors de sa première affiliation tout nouveau membre reçoit un bon d'achat de 20 €. Il reçoit automatiquement une carte de fidélité qui accorde une ristourne de 10 % sous forme de bon d'achat. Des avantages supplémentaires sont accordés pour de grosses commandes ou pour des facilités de livraison.

5. **Escalade, via ferrata.**

L'UBS a négocié pour ses affiliés un accès aux massifs d'escalade du CAB (Club Alpin Belge) et du KBF, ainsi qu'un quota d'accès au Centre d'entrainement commando de Marche-les-Dames.

6. **Formations**

Tous les membres ont accès à des tarifs dérisoires aux formations organisées par l'UBS ou par Spéléo-J.

Services spécifiques aux clubs :

1. **Accès aux sites**

Les membres bénéficient gratuitement des accès à tous les lieux de pratique pour lesquels l'UBS a la gestion en tant que propriétaire, locataire ou pour lesquels elle a signé des conventions. Un système de fermeture est mis en place pour préserver les accès à certaines cavités. Tous les clubs disposent d'une ou plusieurs clés en fonction du nombre d'affiliés leur permettant d'accéder aux sites.

La gestion des accès, l'entretien des systèmes de fermeture et les relations avec les propriétaires et les autorités sont assurés par l'UBS et ses partenaires au profit de l'ensemble de la communauté spéléologique.

Les clubs peuvent réserver des accès sur les sites d'escalade du CAB et du KBF pour leur activité. L'UBS partage avec les collègues grimpeurs un agenda des massifs.

2. **Assurance invité**

Un club peut souscrire des assurances « invités » à la journée pour une activité ponctuelle. Pour certaines activités promotionnelles l'UBS peut prendre en charge tout ou partie des assurances de l'événement.

3. **Aide logistique**

Les locaux et salles de réunion de la Maison de la Spéléologie sont accessibles aux clubs UBS pour leur réunion, formation, conférence, etc.

Les clubs peuvent également obtenir le prêt du véhicule de Spéléo-J (camionnette) pour des expéditions, des formations ou des camps.

L'UBS ou ses partenaires disposent d'un stock de matériel spéléo important et d'un service de prêt qui ne demande qu'à être sollicité (tant pour des expéditions que des événements tels que des parcours techniques). Pour des opérations de gestion des sites, l'UBS peut mettre à disposition du matériel et de l'outillage spécifique.

4. **Support administratif**

Un club qui le demande peut être conseillé ou assisté dans ses démarches administratives.

Pour aider la promotion d'un événement de club, l'UBS peut réaliser des supports graphiques sur demande. Elle peut aussi relayer la promotion via ses réseaux. C'est une aide précieuse pour faire connaître vos événements.

5. **Matériel**

Les clubs de l'UBS ont accès à des avantages supplémentaires chez Spéléroc. Les commandes groupées ou importantes bénéficient de conditions particulièrement avantageuses.

6. **Soutien Fédéral à l'Exploration**

L'UBS, avec des moyens limités, soutient des projets d'exploration d'envergure tant en Belgique qu'à l'étranger.

7. **Et n'oublions pas non plus que l'UBS organise le Spéléo-Secours…**

Tous ces services aux clubs et aux membres demandent de l'énergie, du temps et des moyens (humains et financiers) pour fonctionner. Même si l'essentiel du travail est fourni par des volontaires, d'autant plus précieux qu'ils se raréfient, la participation de chacun via sa cotisation reste essentielle.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous remercions de votre soutien continu.

Sportivement,
L'Organe d'administration de l'Union Belge de Spéléologie